Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215602285-20261110-202611044-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Saint-Marcel

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 10 novembre à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle de la mairie, située 1, place de la mairie à Saint-Marcel, sous la présidence du maire, M. BOULO Ludovic,

Date de la convocation : 04/11/2026
Date d'affichage : 04/11/2026
Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Vote : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. BOULO Ludovic, Mme MODICOM Nolwenn, M. THEBAUD Didier, Mme DANO Marine, Mme GRU Valérie, Mme LE GOUESTRE Isabelle, M. TEXERAUD Patrick, M. BRUN Christophe, M. LOPEZ-LOPEZ Vincent, M. JEFFROY Francis, Mme BOQUET Charlène

Absents excusés : M. BACHELOT Guillaume, M. MELLAL Mokrane, Mme FABREGUETTES Jessie, Mme BROHAN Nicole

Mme BROHAN Nicole a donné pouvoir à Mme DANO Marine

A été nommée secrétaire : Mme BOQUET Charlène

2026-11-044 : FIXATION DES TARIFS DU COMPLEXE POLYVALENT AU 1ER JANVIER 2027

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de réviser les tarifs du complexe polyvalent applicables à partir du 1er janvier 2027.
Les coûts de fonctionnement (des charges générales, des travaux de rénovation et d'entretien) amènent à une réévaluation du tarif de la location, tout en conservant une attractivité du service et du prix. Une étude comparative de location de salles avec les salles communales de capacité et de dimensions équivalentes ou approchantes a été menée. Il en ressort que les tarifs appliqués à Saint-Marcel sont inférieurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **INDIQUE** que pour les professionnels de Saint-Marcel exerçant leur activité à but lucratif dans le complexe polyvalent, le tarif validé en juin 2026 (délibération 2026-06-041) est maintenu à 10 € la séance.
- **RAPPELLE** qu'en cas de location d'une salle avec cuisine 2 jours à suivre : la cuisine est gratuite le 2ème jour.

Pour les associations de Saint-Marcel, la salle est gratuite à la 1ère utilisation **mais la cuisine reste payante**.
Un chèque de caution de 800 € est demandé pour couvrir les dégâts matériels éventuels ainsi qu'un autre chèque de caution de 200 € pour couvrir les frais de re-nettoyage de la salle en cas d'état des lieux non conforme.

- **DÉCIDE** de modifier les tarifs de location comme suit et de les appliquer à compter du 1er janvier 2027 comme dans le tableau ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215602285-20261110-202611044-DE

- **DONNE** tout pouvoir à M. le maire pour poursuivre l'exécution de la présente décision.

Tarifs 2027		**Salle carrelée**	**Salle entière**	**Cuisine**	**Salle entière + cuisine**
Associations Saint-Marcel	Non lucratif la 1ère fois	Gratuité	Gratuité	130.00 €	Gratuit si que les frigos
	Non lucratif	Gratuité	65.00 €	130.00 €	185.00 €
	Lucratif	100.00 €	160.00 €	160.00 €	300.00 €
Associations Hors St-Marcel	Non Lucratif	130.00 €	270.00 €	195.00 €	445.00 €
	Lucratif	190.00 €	330.00 €	250.00 €	560.00 €
Particuliers 1 jour	Saint-Marcel	120.00 €	210.00 €	190.00 €	380.00 €
	Hors Saint-Marcel	190.00 €	310.00 €	250.00 €	540.00 €
Particuliers 2 jours	Saint-Marcel	140.00 €	230.00 €	190.00 €	400.00 €
	Hors Saint-Marcel	210.00 €	330.00 €	250.00 €	560.00 €
Vin d'honneur	Saint-Marcel	90.00 €	115.00 €		
	Hors Saint-Marcel	145.00 €	170.00 €		
Obsèques	Saint-Marcel	50.00 €	75.00 €	50.00 €	
	Hors Saint-Marcel	70.00 €	100.00 €	70.00 €	
Entreprises	Saint-Marcel	175.00 €	285.00 €	230.00 €	495.00 €
	Hors Saint Marcel	305.00 €	425.00 €	310.00 €	715.00 €

En mairie, le 12 novembre 2026
Le maire,
Ludovic BOULO